

Assemblées Générales du SNUipp le 4 sept.

Brignoles :	17h15 élem. Jaures1
La Garde :	17h Zunino2
Draguignan :	17h15 Bourse travail
Fréjus :	17h élem. H. Fabre
Hyères :	17h élem Michelet
St Maximin :	18h élem. Seillons
Ste Maxime :	17h élem S. Fabre
La Seyne :	17h Mat. Jean Zay
Toulon :	17h30 élém. Mistral

Venez nombreux !



**SNUipp
FSU**

Sommaire

- Page 1 Edito, réunions de rentrée
- Page 2 Direction d'école, le SNUipp informe, sectorisation, RTL Toulon.
- Page 3 Consignes syndicales.
- Page 6 Formulaire de prélèvement de la cotisation syndicale.
- Page 7 Bulletin d'adhésion.
- Page 8 Le SNUipp-FSU du Var.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 180
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : <http://83.snuipp.fr>

AGISSONS TOUS ENSEMBLE DES LA RENTREE !

Cela fait maintenant quelques mois que le « nouveau gouvernement » est en place et la machine ultralibérale continue de fonctionner à plein régime. En effet, en très peu de temps, les heures supplémentaires ont été défiscalisées (ce qui va empêcher d'augmenter les salaires et d'embaucher massivement), les plus fortunés de notre pays vont s'enrichir encore plus avec la mise en place du bouclier fiscal qui coûtera ...13,8 milliards d'euros. Mais ce n'est pas tout ! Cet été, les expulsions de familles bien insérées dans notre société ont continué, le statut des universités a été modifié engendrant disparité et concurrence. Le droit de grève est également remis en cause avec la mise en place d'un service minimum dans la fonction publique.

Le président a une nouvelle fois tout faux ! Nous n'avons pas besoin d'un service public « minimum » mais **d'un SERVICE PUBLIC MAXIMUM avec de véritables moyens.** Sans la mobilisation des salariés, la liste risque encore de s'allonger. Par exemple, le gouvernement prévoit de faire rentrer par la petite porte le Traité Constitutionnel Européen que nous avons massivement rejeté; il veut instaurer une «TVA sociale» visant à compenser les cadeaux faits aux plus riches, il projette de supprimer massivement des postes dans la fonction

publique...

L'éducation nationale n'est pas épargnée. A la rentrée 2008, 17 000 postes d'enseignants devraient être supprimés... du jamais vu ! L'an passé, nous avons combattu *les fermetures de*

poste qui engendrent une *augmentation des effectifs par classe, une augmentation des cours multiples et une baisse de la scolarisation des 2 et 3 ans, les fausses relances des ZEP, la détérioration de la formation initiale et continue, et les sanctions financières* contre des enseignants qui se dévouent pour l'Ecole.

Nous devons tous ensemble montrer notre opposition à cette politique libérale, comme nous l'avons fait dernièrement lors de notre victoire contre le CPE.

C'est pourquoi le SNUipp appelle dès à présent les collègues à venir massivement montrer leur mécontentement et faire entendre leurs propositions aux différentes Assemblées Générales de rentrées du SNUipp et aux différentes actions qui vont se mener dès le 1^{er} trimestre.

Une seule solution : être tous ensemble, donc **syndiquez-vous au SNUipp-FSU**, 1^{er} syndicat des écoles et des IUFM.

*Le Bureau Départemental
du SNUipp-FSU du Var*



CAPD 28 Août

Ineat et suites du Mouvement à l'ordre du jour, en fonction des postes devenus vacants pendant l'été. Les collègues non affectés à l'issue de la commission seront placés "en surnombre" et appelés à faire des remplacements en attendant leur nomination. La CAPD suivante aura lieu le 7 septembre après le CTPD du jour même traitant de la carte scolaire de rentrée

CTPD 7 septembre

Le 7 septembre se tiendra le CTPD consacré à la carte scolaire de rentrée. L'enquête carte scolaire de rentrée arrive dans votre école par courrier. Vous la trouverez aussi sur le site du SNUipp du Var (<http://83.snuipp.fr>). Répondez par retour, quelle que soit votre situation. Faites parvenir aux élu(e)s du SNUipp toutes les informations avant le CTPD du 7 septembre.

Sectorisation carte scolaire

*Débat avec le SNUipp
organisé par ATTAC Var Est
en juillet à Flayosc.*

Le jeudi 5 juillet s'est tenue une réunion/débat à l'usine de la Redonne autour de la sectorisation et de la carte scolaire. L'occasion pour le SNUipp de présenter les problèmes rencontrés dans les écoles varoises comme à Toulon, par exemple, où la mairie refuse de sectoriser et d'inscrire les enfants, laissant tout le travail à la charge des directrices et directeurs d'écoles et alimentant les phénomènes de contournement de la part des familles, ou encore à Fréjus où la sectorisation est utilisée par la mairie comme un outil de tri social (des enseignants de l'école la ZEP se sont mis en grève cette à ce sujet). La situation locale a occupé une bonne partie des discussions autour des incohérences et des divers problèmes relevés sur la commune de Draguignan. Une soirée de débats bien utile qui a permis de montrer entre autre chose que l'intervention citoyenne sera un élément clé du rapport de force pour le maintien et le développement d'une sectorisation contribuant à la réussite de tous nos élèves.



Direction et fonctionnement de l'École

Le SNUipp demande que la direction d'école fasse partie des discussions ministérielles sur le métier d'enseignant.

Le protocole ne règle en rien la question de la direction et du fonctionnement de l'école. La question du temps et de la reconnaissance des fonctions reste entière. Le ministère a fait le choix de mettre en oeuvre un accord minoritaire rejeté par la profession et a refusé d'ouvrir de vraies négociations prenant en compte les revendications exprimées majoritairement par les personnels. Le ministère a décidé de sanctionner les directeurs en blocage administratif. Le SNUipp demande que les sanctions contre les directeurs soient levées. Il demande que la direction d'école et le fonctionnement fassent partie des discussions ministérielles sur le métier d'enseignant. Dès la rentrée, le SNUipp appelle à poursuivre l'action et le blocage administratif (voir page 4). Il propose aux personnels de se réunir sur ces questions (voir bulletin de septembre) et de débattre des suites de l'action en vue

de la préparation d'**États Généraux de la direction et du fonctionnement de l'école**, dont le SNUipp décide la tenue avant les vacances d'automne. Le SNUipp poursuit la campagne d'information et de mobilisation contre les EPEP qui préfigurent un statut de directeurs et un fonctionnement de l'école à l'opposé de nos demandes et décide d'amplifier la campagne de pétition, en s'adressant à l'opinion publique, aux élus... L'application de Base élèves est généralisée dans certains départements, malgré les demandes de moratoire et de bilan de l'expérimentation. Le risque de fichage et le contenu actuel de Base élèves inquiètent. Le SNUipp demande l'arrêt de son utilisation. Il appelle les écoles à ne pas entrer dans le dispositif ou à neutraliser certains champs, en particulier nationalité, absentéisme, RASED. Il soutient les collègues contre toutes les pressions

Le SNUipp revendique

- Du temps supplémentaire de décharge pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi journée par semaine.
- La reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision.
- Une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci.
- Une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs et une améliorations des rémunérations.
- La création de postes administratifs et des emplois statutaires.
- Une formation relative à la prise d'un poste de direction.
- L'amélioration de la formation de tous (travail en équipe, fonctionnement et direction d'école)
- Un temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe.

qui pourraient s'exercer. Il demande la diffusion de logiciels qui permettent la gestion des écoles sans possibilité d'extraction extérieure du contenu des fichiers.

Silence radio on licencie

*Action le 2 août contre la
fermeture de RTL Toulon.*



L'annonce brutale de la fermeture de cette radio locale a provoqué de vives réactions dans le mouvement syndical, associatif et politique, débouchant sur la création d'un « Collectif pour le maintien de RTL Toulon » (CGT, FSU, CFDT, UNSA, LDH Toulon, PCF, LCR, Verts, diverses personnalités locales et élus de tout bord). Au-delà de la spécificité de cette antenne locale, le sort des 12 salariés menacés de licenciement est au centre des préoccupations. Au lendemain de la manifestation de soutien, la direction nationale a coupé les micros de la station toulonnaise. La mobilisation se poursuit.

Blocage au jour le jour

- **Une priorité** : bloquer les enquêtes de rentrée et envoyer l'enquête 19 au SNUipp.
- Bloquer les prévisions d'effectifs pour la préparation de la rentrée 2008.
- Ne pas renvoyer les comptes-rendus des diverses réunions institutionnelles (conseils de cycles, de des maîtres, d'école...).
- Ne pas renvoyer les enquêtes à caractère collectif.
- Ne pas répondre aux courriers écrits et électroniques, sans pénaliser les élèves ou les enseignants de l'école.
- Ne pas participer aux diverses réunions ou commissions hors temps de travail ou non remplacées sur le temps de travail à l'initiative de l'administration ou de la mairie.



Le SNUipp informe

Comme chaque année, le SNUipp publiera les résultats des CAPD dans son bulletin départemental, dont le Mouvement 2007 (publication des affectations prévues avec noms et barèmes, permettant ainsi à chaque collègue de vérifier sa propre situation), mais aussi sur son site internet. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre situation soient publiées, ou si vous ne souhaitez pas recevoir la presse et les différents courriers du SNUipp à l'issue des travaux des commissions paritaires (promotions, Mouvement, stages, etc), informez dès maintenant le SNUipp. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez le syndicat .

CONSIGNES SYNDICALES

D'une manière générale,

ne restez pas isolé-e-s.

Evaluation Grande section / CP..., PPRE... souvent les demandes de l'administration locale vont au delà des textes. Quand une demande vous paraît trop lourde, exigez les références des textes et reportez vous au BOEN.

N'hésitez pas à contacter le SNUipp/FSU



COMMENT NOUS JOINDRE ?

SNUipp/FSU Section du VAR

- ☎ 04.94.20.87.33 (2 lignes groupées)
- ☎ 04.94.20.87.34 (fax)
- @ snu83@snuipp.fr (email)
- 🌐 <http://83.snuipp.fr/> (site internet)
- 📄 3615 ACADY2 Choix 83 (Minitel)

Immeuble Le Rond Point
Avenue Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Au siège :

- lundi / vendredi 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h
- mardi / jeudi 8 h 30 à 12 h
- mercredi de 9 h à 12 h

A l'IUFM de Draguignan et de La Seyne
(voir affichage sur place)

Sur rendez-vous au siège.

Auprès des responsables des sections locales.



**Document
à conserver**

Pourquoi des consignes syndicales ?

Les consignes syndicales résultent d'une réflexion collective lors :

- des assemblées générales,
- des réunions syndicales sur le temps de travail,
- des congrès et des diverses instances de la vie du syndicat.

⇒ Elles constituent des bases pour améliorer nos conditions de travail.

◆ **Appliquer la consigne, c'est une forme d'action pour faire avancer nos revendications et améliorer le fonctionnement des écoles.**

⇒ Elles constituent un point d'appui pour les collègues qui rencontrent des difficultés : syndiqués ou non, ils recevront l'appui du syndicat.

⇒ Elles contribuent à créer un rapport de forces favorable à la satisfaction des revendications.

Pour le SNUipp la priorité doit aller à la recherche de décisions collectives, meilleur gage d'un fonctionnement démocratique des écoles.

Ainsi, sans rien enlever au rôle des directrices et des directeurs, interlocuteurs de l'Administration, des Municipalités et des parents d'élèves, nous rappelons l'importance du rôle du conseil des Maîtres pour tous les aspects de la vie quotidienne de l'école. C'est bien à lui que reviennent les décisions.

La pré-rentrée doit être l'occasion d'établir collectivement ou de rappeler des règles de vie internes à l'école. C'est par la réflexion collective et par la discussion que l'on retissera les liens de la solidarité dont notre profession a grand besoin.

Les consignes syndicales ont pourtant des limites

▶ elles ne valent que si elles sont appliquées et par un maximum de collègues.

▶ elles ne sont efficaces que si le SNUipp est informé des situations et de leur évolution.

Merci à tous les collègues qui nous tiennent au courant et permettent l'intervention du syndicat (IA, IEN, Mairies...).

Défendre l'École maternelle qui joue un rôle spécifique dans le développement de l'enfant.

Il faut en préserver les finalités, améliorer les conditions d'accueil et imposer les moyens humains et matériels nécessaires.

LIMITATION à 25 par classe

⇒ **pour améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants !**

Au moment des inscriptions, le Conseil des maîtres doit réaffirmer sa décision de limiter les effectifs dans l'école : **25 par classe, 22 en ZEP**

⇒ **et obtenir une création pour les enfants en liste d'attente !**

Il s'agit d'une décision collective :

Le Conseil des maîtres se réunit et établit une motion "Effectifs à 25 pour la rentrée 2008".

Organiser la SOLIDARITE dans l'école, entre écoles, ne pas rester isolé.

Les parents d'élèves sont informés. Le Conseil d'Ecole est informé et invité à se prononcer pour la limitation en votant une motion de soutien.

N'hésitez pas à alerter le SNUipp (section locale ou section départementale) en cas de pressions, qu'elles proviennent de l'administration, de parents, de mairies...

NOTRE FORCE, C'EST D'ETRE ENSEMBLE

La limitation des effectifs à l'École Maternelle est une action nationale du SNUipp qui, comme par le passé, soutiendra les collègues qui organiseront, poursuivront ou s'engageront dans cette action. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information, aide matérielle, présence lors des réunions, ou face aux éventuelles pressions de l'Administration.

Frais de déplacement

Le SNUipp appelle les collègues à ne plus se déplacer quand ils ont épuisé leur enveloppe « frais de déplacement », et plus généralement à ne pas se déplacer quand il n'y a pas de compensation financière.

Informez le SNUipp de votre situation.

Base élèves

Pour le SNUipp, le principe de précaution doit prévaloir. Le SNUipp-FSU a appelé les enseignants à ne pas entrer dans l'expérimentation.

Pour les écoles qui y sont déjà, il appelle à neutraliser certains champs (nationalité : tous français – absentéisme – suivi RASED).

Formation continue

C'est un droit, sans cesse remis en cause. Chaque collègue a droit à 36 semaines de formation continue, sur son temps de travail, durant sa carrière.

■ Quel que soit votre poste (TRS, AIS, TMB, ZIL, temps partiel...), demandez des stages de Formation Continue.

■ Envoyez une copie de votre demande au SNUipp. Toutes les candidatures doivent passer en commission, ce qui n'a pas été le cas pour les stages filés. L'Administration doit vous remplacer, dès lors que vous avez été retenu(e) pour un stage.

■ Ne cédez pas aux pressions.

Direction

Avant les discussions avec le nouveau gouvernement sur la question de la direction d'école (1^{er} trimestre 2007/2008), le SNUipp appelle la profession à poursuivre l'action direction d'École par le blocage administratif de l'enquête de rentrée (enquête 19). Pour ne pas rester isolés, cette enquête sera renvoyée au siège du SNUipp.

E.V.S.

Le recrutement d'un Emploi de Vie Scolaire renforce la précarité et ne correspond pas aux besoins de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Le SNUipp condamne et refuse la précarité du statut des EVS et demande la transformation des EVS en emplois de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées. Le SNUipp apporte un soutien actif aux collègues qui refuseront la cogestion de la précarité dans leur école.

Agressions envers des enseignants

Les agressions contre des enseignants se multiplient : ne restons pas isolés, dénonçons les agressions ! Dans ces situations, la **rapidité de l'information est essentielle**

⇒ **porter plainte dans tous les cas d'agression qu'elle soit physique ou verbale,**

⇒ adresser le récépissé de la plainte (y compris par fax) à l'Inspection Académique (cabinet de l'IA).

En effet, sans dépôt de plainte, il n'est pas possible d'alerter la justice.

Prenez contact avec l'Autonome de Solidarité.

Dans tous les cas, prévenez le SNUipp.

VOUS APPLIQUEZ UNE CONSIGNE SYNDICALE : PENSEZ A INFORMER LE SNUipp/FSU

Pré-rentrée

La pré-rentrée se fait avant la rentrée !

Nous rappelons que le SNUipp soutiendra tous les collègues qui refuseront collectivement de rattraper hors du temps de travail les 2 demi-journées de concertation prérentrée.

D'une manière générale, nous appelons les collègues à refuser toute démarche imposée qui ne correspondrait pas aux besoins de l'école.

Stage Filé PE2

Refusons de participer à l'évaluation de nos collègues stagiaires. Le suivi du stagiaire repose uniquement sur l'IUFM et l'équipe de circonscription.

Ambition Réussite

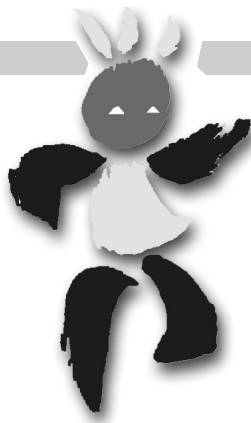
Le SNUipp appelle les collègues directeurs à ne pas recruter, missionner, et évaluer les enseignants, leurs pairs, au sein du Comité Exécutif.

Limitation effectifs

Constituer les classes de CP ou de CE1 avec 25 élèves maximum.

Intégration des élèves en situation de handicap

La loi de février 2005 sur l'intégration des élèves en situation de handicap s'inscrit dans la logique de décentralisation initiée avec la loi Fillon, par la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (qui dépendent du Conseil Général). Chaque intégration doit être discutée avec l'équipe éducative et en conseil des maîtres : ne restez pas isolés ! Parce que nous avons le souci de tous les élèves (en situation de handicap ou non), de leurs familles, et des équipes enseignantes, le SNUipp soutiendra les collègues qui, en conscience, et dans l'intérêt de tous, refuseront une intégration.



Pas le feu !

Ne pas confondre vitesse et précipitation ! Dans tous les cas, et ce quelles que soient les pressions exercées par les Administrations, prenez le temps de la concertation avant toute réponse.

Suivi dossiers

Le SNUipp invite tous les collègues à lui faire parvenir un double de tous les dossiers qu'ils seront amenés à faire parvenir à l'Administration.

Non-remplacement d'enseignant-e absent-e

Renvoi des élèves le 3^{ème} jour.

Modalités

Le jour de l'absence, le directeur prévient l'IEN par téléphone.

S'il n'y a pas de remplaçant, il informe l'IEN et le SNUipp, et adresse aux parents la mise en congé des élèves au plus tôt (ci-dessous).

Si l'absence du maître commence le :	Les enfants ne seront plus acceptés à partir du :	<i>Durcissement de cette consigne dans le cas où l'absence du collègue est connue 8 jours à l'avance par l'Administration et non remplacée : les élèves seront mis en congé dès le lendemain (parents informés).</i>
LUNDI..... ⇒	JEUDI matin	
MARDI..... ⇒	VENDREDI matin	
JEUDI..... ⇒	LUNDI matin	
VENDREDI... ⇒	MARDI matin	
SAMEDI..... ⇒	JEUDI matin	

Signalez au SNUipp toutes les absences non remplacées.

TRES IMPORTANT INFORMEZ LES MEDIAS

**Appelez le SNUipp
au 04 94 20 87 33,
nous vous mettrons
en relation avec les
médias locaux.**

Remplacements

Dans l'intérêt des élèves, pour le respect du travail pédagogique et pour la continuité du service public, le SNUipp soutiendra tous les collègues qui refuseront d'interrompre un remplacement. La solidarité conseil des maîtres/remplaçant doit s'exercer.

Modèle de lettre de mise en congé des élèves, à reproduire et à diffuser dès le premier jour !

----- ✂ -----
Madame, Monsieur,

L'Académie de Nice et le département du Var sont lanterne rouge dans de nombreux domaines. Faute de remplaçants, il est fréquent que chaque jour plus d'une centaine de classes soient sans enseignant.

Le maître (la maîtresse) de votre enfant, en congé depuis le

n'a pas encore été remplacé(e).

Ses élèves ont été, depuis, répartis entre les diverses classes de l'école.

Le bon fonctionnement de l'ensemble des classes se trouve ainsi perturbé :

- l'arrivée d'élèves dans une classe, souvent d'un autre niveau, désorganise le travail de tous.
- les élèves sont placés dans des conditions qui augmentent les risques d'accident et réduisent la qualité de leur travail.

Dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés, nous nous voyons contraints de vous demander de garder provisoirement votre enfant à la maison à compter du

et ce jusqu'à l'arrivée d'un maître remplaçant ou jusqu'au retour du maître absent.

Gardez le contact avec nous pour en connaître la date.

Notre action a pour but d'obtenir des pouvoirs publics les moyens d'assurer à nos élèves une scolarité normale en exigeant -ce qui est légalement prévu- que les maîtres en congé soient remplacés.

Nous vous invitons à vous mobiliser dans le cadre du Collectif pour un plan de rattrapage de l'Académie de Nice et à participer aux actions que nous menons pour obtenir des postes dans l'intérêt des enfants.

Les enseignant(e)s de l'école.



UN SERVICE GRATUIT

Le Prélèvement fractionné de votre cotisation syndicale

Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui nous rejoignent. Plus de 1000 adhérent(e)s dans le Var !

Vous pouvez régler votre cotisation en 2, 3, 4, ou 6 fois par prélèvement sur votre compte postal ou bancaire, sans frais supplémentaires.

Cette opération sera assurée par le SNUipp VAR en liaison avec le Crédit Mutuel Méditerranéen.

Le SNUipp/FSU est le premier syndicat des écoles, en France comme dans le Var : une organisation syndicale unitaire et représentative.

Les cotisations de nos adhérent(e)s sont nos seules ressources.

Comment procéder ?

1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements ci-dessous. Attention, en bas à droite, indiquer précisément l'adresse de votre agence bancaire.

2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou Caisse d'épargne (RICE).

Attention, ne pas envoyer de chèque annulé !

3 - Remplir le bulletin d'adhésion ci-contre.

4 - Envoyer le tout au siège du SNUipp VAR :

Immeuble le Rond Point - Av. Pierre et Marie Curie - 83160 LA VALETTE

Je choisis un prélèvement en : 2 3 4 6 fois.
(Entourez votre choix)

Les prélèvements ont lieu tous les 5 du mois.

Le 1er prélèvement aura lieu le mois suivant l'adhésion.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU!
Notre force, c'est d'être ensemble

COTISATIONS SNUipp VAR

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

4 0 6 2 1 9

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom, Prénom

Adresse.....

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

ORGANISME CREANCIER

CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN
CFCMM

494, avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Pour le compte de **MARSEILLE PELLETAN**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Codes

Etablissement RIB	Guichet	N°du compte	Clé

Date :

Signature :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

CODE POSTAL : _ _ _ _ _ VILLE :

IMPORTANT : Joindre obligatoirement un RIB ou RIP ou RICE

Bulletin d'adhésion 2007/2008

Se syndiquer un acte de solidarité

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Email :@.....

Code école 083 _____

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : __

Nomination à **Titre Définitif** ou **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



SNUipp
F S U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération renommée : la FSU
(Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2007/2008 sera déductible des impôts/revenu 2008. Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2008. Les adhérents 2006/07 recevront leur attestation pour les impôts 2007.

Grille de Cotisations 2007/2008

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	118
5	124
6	130
7	136
8	142
9	148
10	157
11	163

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	118
4	124
5	130
6	142
7	148
8	160
9	169
10	181
11	190

Pegc	
Echelon	Euros
7	136
8	142
9	148
10	154
11	166
HC 5	187
HC 6	199
Cl ex 3	211
Cl ex 4	220

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	52
Stagiaire PE2 / LC PE	88

PE Hors classe	
HC 5	196
HC 6	202

Disponibilité	79
Mi-Temps	91

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	93
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	105

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS	52

Conseil Syndical du SNUipp-FSU Var 2006-2009

Élu lors du Congrès du Pradet le 10 juin 2006, modifié au Conseil syndical du 26 juin 2007.

Conseil Syndical constitué à partir de la liste unitaire à l'initiative d'Unité Action, Émancipation, et de camarades sans tendance.

Secrétaire Général **Sec. Général Adjoint** **Sec. Général Adjoint** **Trésorière** **Trésorier Adjoint** **Sec. PEGC Académique**



SUZANNA Bruno
T.R.S.
TOULON 1



TRIGO Emmanuel
Adjoint
Élém Carnot
TOULON



TURCO Cédric
Adjoint
Elém Malraux
LA SEYNE



BIO Alice
Adjointe
Elém Sandrou
TOULON



GIRAUD David
Enseignant
référent
LES ARCS



SALOME Bertrand
PEGC

**Fédération
Syndicale
Unitaire**



Autres membres du Bureau Départemental



AMET Dominique
Directeur
Elém Daudet
DRAGUIGNAN



BOURRELY Sylvie
Adjointe
Mater Gd Chêne
ROCBARON



CARENA Nathalie
Adjointe
Mater St Roch
TOULON



COVELLI Sylvie
CRI
Elém Jaurès
LES ARCS



DANIEL Camille
Sans
poste



FAVENNEC Maude
TRS
Les ARCS



JACQUET Virginie
Sans
poste



MARTINEZ Monique
Titulaire Mobile
Mater Font Pré
TOULON



MAUREL Paul
Directeur Segpa
Collège Bosco
LA VALETTE



TOUVIER André
Directeur
Mater J. ZAY
LA SEYNE

Autres membres du Conseil Syndical



BASACCO Marc
Directeur
Elém Moulin
ST MAXIMIN



BLEJEAN Grégory
Reg. Adaptation
Elém Aumeran
PLAN de la TOUR



BONJARDINI Michel
Adjoint
Institut Hélio Marin
VAR ASH



BOURDIN Cécile
Reg. Adaptation
Elém Michelet
HYERES



BOYER RESSES Éric
Directeur
Elém Les Borels
HYERES



BRUN Tino
Retraité



CALVES Pierre
Retraité



CONTI Edith
Reg. Adaptation
Elém Jaurès 1
BRIGNOLES



DE CARLO Florence
Adjointe
Elém Pagnol
DRAGUIGNAN



DENIS Françoise
Directrice
Elém Rodeilhac
TOULON



DE UBEDA André
Directeur Segpa
Collège Reynier
SIX FOURS



FEASSON Denise
Titulaire
Mobile
LA VALETTE



FORTUNA Michel
Directeur
Elém Pont Suve
TOULON



GABAYET Martine
Maître formateur
Mater Semard
LA SEYNE



GIRAUD Claire
T.R.S.
Elém Michelet
HYERES



GLAVIANO Laurent
Reg. Adaptation
Elém Malraux
LA SEYNE



GUIGNARD Sarah
Adjointe
Elém St Exupéry
POURRIERES



GUIMARD Julien
T.R.S.
Elém Giono
LA VALETTE



HELLO Isabelle
Rééducatrice
Elém St Exupéry
HYERES



LAVIE Marie-Pierre
Reg. Adaptation
Elém Hugo
LA SEYNE



LENORMAND Céline
Directrice
Elém Mistral
TOULON



LOMBARD Chantal
Directrice
Maternelle
RIANS



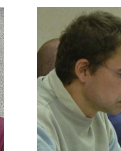
LUQUET Christophe
Directeur
Hôpital
COGOLIN



MANDON Gilberte
Directrice
Mater Monnier
LA VALETTE



MERVEILLE Catherine
Adjointe
Mater Muraire
TOULON



MAURIN Patrice
Adjoint
Élémentaire
SEILLONS



PERETTI Jean-Luc
Titulaire
Mobile
AMPUS



PLANET Marc
Titulaire Mobile
Elém L'Aspe
ST RAPHAEL



PORTMANN Jean-Pierre
Directeur
Ele Coudoulières
SIX FOURS



PUGET Jacques
Titulaire Mobile
Elém Astoin
SOLLIES PONT



RIVIER Joëlle
Adjointe
Mater Semard
LA SEYNE



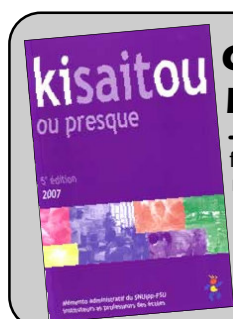
ROUX Raymond
Adjoint
Elémentaire
LE VAL



TOUVIER Raphaële
Adjointe
Mater J. Zay
LA SEYNE



VIEL Nadine
Directrice
Mater J. Moulin
LE LUC



Commandez le nouveau Kisaitou !

→ Toutes les informations sur la carrière, le fonctionnement de l'école avec toutes les références réglementaires à jour jusqu'au 1/04/2007.

→ Sur le CDROM vous aurez accès à tous les textes officiels, lois, décrets, circulaires...
25,00 € pour les syndiqués et 32,00 € pour les non-syndiqués.